



Dossier suivi par : Floriane GAUTHIER

Tél. 02 54 08 36 92

E-mail : CD36-DCTP@indre.fr

Conseil départemental de l'Indre

Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine

Cadre réservé au Département de l'Indre

N° du dossier :

Nom de la structure :

Commune et département d'implantation de la structure :

Demande de subvention 2024

MUSIQUE ET THÉÂTRE AU PAYS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Dossier à retourner par mail ou par courrier à l'attention de Floriane GAUTHIER à :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE
Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine
Hôtel du Département
Place de la Victoire et des Alliés CS 20639
36020 CHÂTEAUX Cedex

La date limite du dépôt du dossier est fixée réglementairement au **31 décembre 2023**

A retourner avant le 31 décembre 2023

PRÉSENTATION

Le dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une offre culturelle et artistique de qualité et diversifiée sur l'ensemble du territoire ainsi que le meilleur accès de tous à la culture.

Les modalités de cette aide sont définies par le cadre d'intervention élaboré en concertation entre les deux collectivités et adopté par le Conseil départemental de l'Indre le 16 janvier 2023. Il est téléchargeable sur le site du Conseil départemental de l'Indre www.indre.fr rubrique "Culture" – Musique et Théâtre au Pays.

Dans la limite de 3.000 € par spectacle, représentant 50 % de la part départementale et 50 % de la part régionale du dispositif Musique et Théâtre au Pays, soit 100 % du dispositif conventionné avec la Région Centre-Val de Loire, l'aide consiste dans la prise en charge des cachets artistiques, des frais de S.A.C.E.M. ou S.A.C.D., ainsi que de transport et de location d'instruments. Les autres frais liés à la manifestation sont exclus de l'aide.

En tout état de cause, en cas de réponse favorable, la subvention de la Région Centre-Val de Loire est égale à celle accordée par le Conseil départemental de l'Indre.

La Région Centre-Val de Loire et le Conseil départemental de l'Indre peuvent conseiller les porteurs de projets dans leur démarche artistique.

AVERTISSEMENT

La participation financière éventuelle de la Région Centre-Val de Loire au titre du dispositif « Musique et Théâtre au Pays » sur le territoire d'un P.A.C.T. doit être mentionnée dans le dossier de demande de subvention. Les P.A.C.T. ne peuvent pas inclure des manifestations soutenues, le cas échéant, au titre de l'appel à projets « Musique et Théâtre au Pays ».

MODE D'EMPLOI 2024

Date limite de remise des dossiers au **31 décembre 2023**

Chaque demandeur fait parvenir une demande de subvention exclusivement à l'attention du Conseil départemental de l'Indre.

Les demandes sur le financement des manifestations seront examinées conjointement par les deux collectivités. Elles seront proposées au vote de la commission permanente du Conseil départemental, en fonction du calendrier des commissions permanentes du Conseil départemental de l'Indre.

La subvention sera ensuite intégralement versée par le Département de l'Indre après production des justificatifs. Elle inclura la participation régionale.

RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À ADRESSER

- Un courrier de demande d'aide régionale et départementale adressé au Président du Conseil départemental de l'Indre
 - Le formulaire dûment rempli
 - La fiche de renseignements ci-jointe, dûment complétée.....
 - Copie du contrat passé entre l'organisateur de la manifestation et l'artiste
 - Un relevé d'identité bancaire (R.I.B.)
 - Une fiche SIRET ou SIRENE¹ (datant de moins de 6 mois).....
 - Programme – tracts – brochures – invitations – affiches de la manifestation
- (Ces derniers documents pourront être adressés ultérieurement)*

Autres pièces à fournir :

Pour les associations :

➤ Une copie conforme des statuts accompagnée du récépissé justifiant de leur enregistrement lors d'une première demande ou lorsque lesdits statuts ont été modifiés.

Pour les personnes morales de droit public :

Une copie de la décision de l'instance délibérante par laquelle la réalisation de la manifestation est décidée.

La subvention, représentant la part de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil départemental de l'Indre, si elle est attribuée, **devra être versée sur le compte de la structure porteuse de la manifestation.**

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

COMPTE

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

Joindre un RIB

BILAN

Dès l'issue de la manifestation, le bénéficiaire est tenu de présenter, au Conseil départemental de l'Indre, un compte rendu artistique et financier détaillé attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et visé par le représentant habilité de l'association ou par le comptable public pour les structures publiques ainsi que la copie du contrat signé avec le(s) artiste(s).

Ce document sera adressé à :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE
Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine
Hôtel du Département
Place de la Victoire et des Alliés
CS20639
36020 Châteauroux Cedex
(à l'attention de Floriane GAUTHIER)

IMPORTANT

En cas d'annulation ou de modifications (porteur de projet, date, lieu ou intervenants) survenues après le dépôt des dossiers, il est impératif de le signaler au plus tôt, par courrier officiel, au Département.

DEMANDE DE SUBVENTION

1- Présentation de l'organisateur :

Nom de la structure juridique bénéficiaire porteur du projet.....

Statut juridique : Association Commune Etablissement de coopération intercommunale

S'il s'agit d'une association, date de parution au JO :

A remplir pour tout type de structure :

➤ Présentation de la structure porteuse de la manifestation :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant (président, maire) :

Siège de la structure :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Site Internet :

Nombre d'habitants - Ville d'accueil de la manifestation (**obligatoire**) :

.....

Structure assujettie à la TVA : Oui Non

➤ Personne chargée du suivi du dossier :

Nom de la personne chargée du suivi du dossier :

Qualité :

E-mail :

Téléphone : Portable :

Adresse de correspondance (*si différente de la structure porteuse*) :

.....

Code postal : Ville :

2 - Présentation de la manifestation :

Titre de la manifestation :

Manifestation présentée par (nom de la structure artistique) :

Commune où a lieu la manifestation :

Date de la manifestation : heure :

Lieu (salle des fêtes, église...):

Cadre de la manifestation : manifestation ponctuelle festival
Cochez le domaine concerné (une seule croix) : théâtre musique autre

Avez-vous déposé un dossier dans le cadre d'un P.A.C.T. pour cette manifestation : oui non
Si oui, précisez le nom du porteur de P.A.C.T.:.....

Cette manifestation s'inscrit-elle dans le cadre d'un festival soutenu dans un P.A.C.T. : oui non
Si oui, précisez le nom du festival :.....

Tarif d'entrée en intérieur en extérieur

Merci de joindre à cette fiche les éléments suivants

Pour les formations ou artistes justifiant d'une activité professionnelle au travers :

soit d'une licence de spectacle ou d'un numéro GUSO

**-soit de diplômes attestant d'un niveau technique professionnel
ainsi que des justificatifs relatifs à leurs trois dernières prestations**

le CV des artistes

3 - Budget prévisionnel de la manifestation :

Ce document devra être daté et signé par le représentant habilité de la structure (joindre une copie de l'habilitation) et faire apparaître la mention "**certifié exact**", ainsi que le nom et la qualité du signataire.

Le budget doit être équilibré en "recettes" et "dépenses" TTC et faire apparaître la subvention demandée à la Région et au Conseil départemental de l'Indre. La structure spécifiera si elle est assujettie à la TVA (partie de demande de subvention).

Le budget financier devra respecter la structure de l'exemple présenté ci-après :

CHARGES	Montant en €	PRODUITS	Montant en €
BUDGET ARTISTIQUE DE RÉFÉRENCE : - cachets artistiques frais de SACEM ou SACD - transport d'instruments location d'instruments.		RECETTES PROPRES : - Billetterie (exceptionnelle) la gratuité reste la règle de Musique et Théâtre au Pays - Services, activités	
AUTRES DÉPENSES : Coût technique : - location de matériel - prestation de techniciens		SUBVENTIONS : - Région Centre-Val de Loire (50% du budget artistique de référence) - Conseil départemental de l'Indre (50% du budget artistique de référence) - DRAC Centre - Commune - Union européenne - Autres partenaires publics - Autres partenaires privés	
Charges administratives : - charges de personnel		Autres produits : - cotisations - dons - autres	
Communication :			
Autres charges :			
TOTAL des charges :		TOTAL des produits :	

Fait à : Le :

Nom, prénom, qualité et signature du représentant habilité par la structure.

Cachet du porteur de projet de la manifestation

